

Québec, le 29 octobre 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Comme vous le savez, l'évolution de la situation épidémiologique au Québec nous a amenés, dans les dernières semaines, à prendre des mesures supplémentaires afin de garantir des conditions d'apprentissage à la fois optimales et sécuritaires.

Nous tenons d'ailleurs à saluer le dévouement et la grande adaptabilité dont vous et l'ensemble du personnel scolaire de vos établissements avez fait preuve depuis le début de cette année scolaire unique en son genre. Ce sont avant tout ces efforts qui nous permettent de garder nos écoles ouvertes et qui permettent à nos élèves de continuer d'apprendre, de socialiser et de se développer, malgré les circonstances exceptionnelles que nous connaissons.

Nous sommes conscients que les mesures additionnelles annoncées au cours des dernières semaines conjuguées au recours plus soutenu aux outils technopédagogiques et au report du premier bulletin scolaire occasionnent des besoins supplémentaires en matière de planification et de formation pour le personnel scolaire, et ce, particulièrement pour tous ceux qui œuvrent en zone rouge. Plusieurs acteurs du réseau scolaire ont d'ailleurs soulevé ces besoins au cours des derniers jours.

Ainsi, pour favoriser les conditions propices au déploiement des services éducatifs à distance qui font désormais partie du paysage éducatif québécois, pour faciliter le partage des bonnes pratiques et pour permettre aux équipes-écoles de mieux planifier les mois à venir, une modification au régime pédagogique a été apportée. En effet, trois journées de formation et de planification seront ajoutées au calendrier de tous les établissements scolaires de l'éducation préscolaire ainsi que de l'enseignement primaire et secondaire en formation générale des jeunes, peu importe le palier d'alerte de la zone où ils se situent. Cette nouvelle mesure permettra également aux équipes de peaufiner l'encadrement offert à chacun des élèves tout au long de l'année.

... 2

Les centres de services scolaires et les écoles auront toute la latitude nécessaire pour organiser ces journées en fonction des besoins observés dans leur milieu. Ces trois journées supplémentaires devront être ajoutées au calendrier scolaire déjà établi en fonction des obligations suivantes :

- se dérouler entre le 29 octobre et la fin de l'année scolaire 2020-2021;
- se dérouler selon un maximum d'une journée additionnelle par mois.

Afin de vous appuyer dans l'organisation de ces journées, nous vous rappelons que le ministère de l'Éducation soutient la production de ressources de formation<sup>1</sup> permettant de développer la compétence numérique et les compétences professionnelles du personnel scolaire. Des autoformations sont offertes par le RÉCIT et CADRE21. De plus, la Télé-université offre la formation *J'enseigne à distance*, laquelle propose au personnel scolaire de s'initier à l'usage pédagogique de l'équipement numérique dans un contexte d'enseignement à distance. Les personnes-ressources du RÉCIT peuvent également vous accompagner, tant à l'échelle locale que nationale.

Par ailleurs, pour permettre au personnel scolaire de se familiariser davantage avec le numérique et d'échanger sur le sujet, le Ministère organise, pour une deuxième année consécutive, la Journée du numérique en éducation. Cette année, l'événement se déroulera entièrement en ligne, le vendredi 13 novembre 2020. Nous vous encourageons à y participer en grand nombre. Vous pouvez obtenir l'information relative à cette journée en visitant le site Web du Ministère au [www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/plan-daction-numerique/formations/journees-du-numerique-en-education/](http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/plan-daction-numerique/formations/journees-du-numerique-en-education/).

Dans le but d'aider les parents à planifier ces trois journées, les établissements préscolaires et primaires devront offrir des services de garde gratuitement à tous les enfants habituellement inscrits. Le financement de ces trois journées sera entièrement assumé par le Ministère. Des informations complémentaires vous seront transmises à ce propos. Nous vous invitons à informer les parents dès que possible des dates qui seront retenues dans le but de faciliter la conciliation entre l'organisation du travail et les responsabilités familiales.

Encore une fois, nous vous remercions sincèrement de tous les efforts que vous déployez au quotidien afin d'offrir à tous vos élèves des services éducatifs de qualité dans le contexte et les défis auxquels nous sommes confrontés.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Le ministre,



Jean-François Roberge

---

<sup>1</sup> <http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/plan-daction-numerique/formations/>